

DROIT A CESU

Accord cohésion social et égalité des chances
La Cfdt vous informe de vos droits !

version 05/09/2022

POUR 1 ENFANT AGE DE MOINS DE 3 ANS			
Rémunération mensuelle brute	Part annuelle EFS	Part annuelle salarié	Droit total annuel
moins de 2 500€	1 179€	429€	1 608€
de 2 500€ à 3 500€	965€	643€	
de 3 500€ à 4 500€	750€	858€	
de 4 500€ à 5 500€	536€	1 072€	
+ de 5 500€	Pas de CESU		

POUR 2 ENFANT AGE DE MOINS DE 3 ANS			
Rémunération mensuelle brute	Part annuelle EFS	Part annuelle salarié	Droit total annuel
moins de 2 500€	1 725€	627€	2 352€
de 2 500€ à 3 500€	1 412€	940€	
de 3 500€ à 4 500€	1 098€	1 254€	
de 4 500€ à 5 500€	784€	1 568€	
+ de 5 500€	Pas de CESU		

A partir du 01/01/2025